



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 5 décembre 2022 à 19h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.2 2° du règlement de construction qui stipule qu'il est obligatoire d'installer une porte d'entrée localisée sur la façade. La demande consiste donc à accepter un mur en façade sans porte.

La propriété concernée est située dans la zone Rb-35 et comprend le lot numéro 5 536 421 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 81-95, rue Haute-Rive à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce quinzième jour de novembre 2022.

BRUNO POULIN, CPA CMA
Secrétaire-trésorier